



« Une étude effectuée pour le Forum canadien sur les produits fertilisants affirme qu'il serait sage d'envisager un système reposant sur des normes et administré par une tierce partie pour la qualité des engrais. »

## Normes de l'industrie

À l'instar de nombreux secteurs, l'industrie des engrais et des suppléments est confrontée à l'accroissement de la demande pour des garanties à l'égard de la salubrité, de la qualité, de la sécurité et de la durabilité environnementale des produits. Une étude effectuée pour le Forum canadien sur les produits fertilisants affirme qu'il serait sage d'envisager un système reposant sur des normes et administré par une tierce partie pour la qualité des engrais. Ce serait une bonne façon de donner une assurance commerciale aux clients et cela permettrait aux organes de réglementation de se concentrer sur les secteurs dans lesquels eux seuls peuvent intervenir, notamment l'homologation des produits, tout en laissant aux secteurs qui respectent les critères le soin d'effectuer les essais et la vérification.

« Cet organisme administre un certain nombre de lois et de règlements qui, ensemble, ont pour objet la sauvegarde de notre approvisionnement alimentaire, la protection de la santé des animaux et des plantes et l'amélioration du bien-être des habitants, de l'environnement et de l'économie du Canada. »

À l'heure actuelle, les engrais et les suppléments sont réglementés par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Cet organisme administre un certain nombre de lois et de règlements qui, ensemble, ont pour objet la sauvegarde de notre approvisionnement alimentaire, la protection de la santé des animaux et des plantes et l'amélioration du bien-être des habitants, de l'environnement et de l'économie du Canada. Les engrais et les suppléments vendus au Canada sont réglementés par l'ACIA en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur les engrais et son Règlement d'application.



La Loi sur les engrais et son Règlement d'application exigent que tous les engrais et suppléments réglementés soient efficaces et sûrs pour les êtres humains, les plantes, les animaux et l'environnement.

***Pour compléter la réglementation gouvernementale actuelle, l'industrie a également pris l'initiative d'élaborer et de mettre en œuvre ses propres normes, des pratiques de gestion exemplaires et des programmes d'homologation pour répondre à l'intérêt croissant des clients. »***

Ils doivent également être convenablement étiquetés. Le mandat du Programme des engrais de l'ACIA couvre une vaste gamme de produits vendus à des fins agricoles, commerciales, domestiques et horticoles. La fabrication, la bonne utilisation et l'élimination sûre de ces produits sont régies par des règles et des règlements provinciaux et municipaux. L'ACIA collabore avec les provinces et les municipalités pour garantir que tous les engrais et suppléments respectent les normes les plus élevées de sécurité et d'efficacité.

Pour compléter la réglementation gouvernementale actuelle, l'industrie a également pris l'initiative d'élaborer et

de mettre en œuvre ses propres normes, des pratiques de gestion exemplaires et des programmes d'homologation pour répondre à l'intérêt croissant des clients.

L'étude signale qu'en raison du travail qui a déjà été entrepris par l'industrie, l'élaboration de systèmes de normes administrés par des tierces parties « ne serait probablement pas une initiative onéreuse. Comme c'est le cas pour toutes les entreprises de ce genre, les coûts particuliers et permanents de conformité sont assumés par les fabricants ou transformateurs individuels, de déclarer les auteurs. (Ils) détermineront s'il est avantageux de participer au plan. »

Cependant, comme le font observer les auteurs de l'étude, une norme atteint son efficacité optimale si tous les fabricants et fournisseurs la respectent. Pour obtenir leur aval, il s'agit avant tout de « faire en sorte que le besoin et le coût soient à peu près équivalents à l'avantage ». La variété de produits énumérés sous « engrais » pourrait cependant rendre l'élaboration d'une norme très difficile.

Les auteurs de l'étude font observer que les programmes d'assurance de la qualité dans le secteur agroalimentaire du Canada et à l'étranger proposent d'éventuels modèles pour la conception d'un programme reposant sur des normes et administré par une tierce partie. La tâche de faire accréditer les entreprises est gérable, parce que l'ACIA a désigné des

tierces parties chargées de délivrer et/ou d'émettre des homologations dans le cadre d'autres programmes d'assurance de la qualité, notamment le Conseil de la sécurité en fertilisation et l'Initiative Bon produit@Bonne dose, bon moment, bon endroit© de gérance environnementale appuyée par l'Institut canadien des engrais et le Conseil des nutriments culturaux au Canada.

Les entreprises qui produisent des inoculums et des suppléments pourraient également envisager de recourir à une norme de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et aux bonnes pratiques de fabrication, bonnes pratiques de laboratoire et au processus d'analyse des risques et maîtrise de contrôles critiques (HACCP). Ces programmes ont fréquemment recours à la vérification et à la certification indépendantes, combinées à l'homologation internationalement reconnue.

Une norme de qualité établie par l'industrie serait volontaire, mais si elle était effectivement mise en place, il serait financièrement avantageux pour une entreprise d'y souscrire. Cela pourrait également signifier « en cas de non-participation, l'entreprise et/ou ses produits ne sont pas reconnus comme étant légitimes et pourraient être exclus par d'autres participants de la chaîne de valeur – ce qui les éliminerait effectivement du marché », de faire observer les auteurs de l'étude.

*« Une norme nationale plairait aux agriculteurs et à d'autres clients, parce qu'ils feraient davantage confiance aux produits qu'ils achètent. En outre, elle montrerait que l'industrie s'efforce d'élaborer des produits qui aideront les agriculteurs. »*

Les auteurs affirment qu'une norme indépendante élaborée par l'industrie pourrait également être avantageuse pour le gouvernement. Elle pourrait accroître la confiance du public pour un produit, ajouter de la crédibilité à un système de réglementation (particulièrement s'il est assorti d'une vérification indépendante) et faire baisser les coûts pour le gouvernement en réduisant la quantité d'inspection et de supervision d'un produit.

La recherche parrainée par le Conference Board du Canada sur les normes de qualité dans tous les secteurs a établi qu'elles présentent le potentiel de montrer aux consommateurs que les marchandises sont produites de façon éthique. Les normes peuvent également préparer le terrain pour une amélioration continue des produits, qui s'impose pour maintenir l'homologation, et « une occasion de faire baisser les coûts et les niveaux de



déchets, tout en améliorant la qualité des produits et la satisfaction du client ».

Les auteurs de l'étude ont également découvert que des normes nationales pourraient comporter d'autres avantages pour l'industrie. Elles engloberaient, grâce à la vérification indépendante ou à d'autres pratiques, le concept d'évaluation de la conformité pour les produits fertilisants. Cela donnerait non seulement aux consommateurs le genre de garantie qu'ils recherchent, mais pourrait également accroître le potentiel d'exportation des produits qui sont conformes à la norme. L'Organisation mondiale du commerce reconnaît l'évaluation de la conformité pour le rôle qu'elle joue en garantissant que les exigences particulières afférentes à un produit, à un processus, à un système, à une personne ou à un organisme soient respectées. Habituellement, l'acheteur ou une tierce partie garantissent que les exigences en matière de conformité sont respectées.

Pour le moment, il existe deux programmes liés à la qualité des engrais qui sont reconnus par le gouvernement – le Programme canadien de vérification de la qualité des engrais (PCVQE) et le Programme des normes canadiennes sur le compost. En outre, le secteur des inoculum a mis en place des programmes de qualité qui ont une portée plus vaste, parce qu'ils sont liés au processus de fabrication, qui aboutit au produit fini.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments met en œuvre le programme PCVQE, mais il fait l'objet d'un examen à l'heure actuelle. L'Agence et un nombre important de représentants de l'industrie reconnaissent que le programme n'atteint pas ses objectifs en termes de rentabilité, de conformité ou d'exactitude de l'échantillonnage. On convient généralement qu'il s'impose de le réorganiser ou de le remplacer. Les organes de réglementation sont disposés à envisager un programme de remplacement qui recueille le consensus de l'industrie. Comme la plupart des entreprises d'engrais possèdent déjà

leurs propres normes internes pour garantir la qualité de leurs produits mélangés, un programme PCVQE amélioré montrerait que l'industrie fait déjà preuve de diligence.

Le Programme de normes sur le compost est un processus indépendant volontaire mis en œuvre par le Conseil canadien du compostage. Le programme étaye les exigences réglementaires. Sous sa forme actuelle, il s'agit d'un programme autonome, mais ses résultats pourraient être intégrés dans le cadre d'un programme-cadre plus vaste qui comprendrait d'autres produits fertilisants respectant les normes voulues.

Une norme nationale plairait aux agriculteurs et à d'autres clients, parce qu'ils feraient davantage confiance aux produits qu'ils achètent. En outre, elle montrerait que l'industrie s'efforce d'élaborer des produits qui aideront les agriculteurs.

L'industrie dispose d'une quantité d'exemples parmi lesquels choisir pour déterminer le genre de normes de qualité indépendantes qu'elle souhaite. Un système reposant sur les normes et administré par une tierce partie s'ajouterait au travail de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et aux initiatives actuelles de l'industrie qui sont déjà en cours. Selon les auteurs du rapport, l'industrie en profiterait, parce que « le fait d'avoir une marque ou une homologation commune pourrait être utilisé pour promouvoir les attributs positifs de leurs produits, ce qui peut aboutir à un renforcement de la certitude et de la loyauté des clients et à une augmentation des ventes ».

### Coordonnées

Forum canadien sur les produits fertilisants  
350, rue Sparks, bureau 802  
Ottawa ON K1R 7S5  
Courriel : [info@cfpf-fcpf.ca](mailto:info@cfpf-fcpf.ca)  
Site Web : [www.cfpf-fcpf.ca](http://www.cfpf-fcpf.ca)

C'est avec plaisir qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada participe à la production de cette publication. Avec nos partenaires du secteur, nous nous engageons à sensibiliser davantage les Canadiens et canadiennes à l'importance de l'industrie agroalimentaire au pays. Les opinions exprimées dans cette publication sont celles du Forum Canadien sur les produits fertilisants et non pas nécessairement celles du Ministère.